



LE **CENTRE DE FORMATION,**
NOUVELLE GÉNÉRATION,
SPÉCIALISÉ DANS **LES MÉTIERS**
DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE



FORMATIONS EN **SÉCURITÉ INCENDIE**



FORMATIONS EN **PRÉVENTION ET SÉCURITÉ**



FORMATIONS EN **SECOURISME**



RECYCLAGE ET REMISE À NIVEAU

**TROUVEZ
LA FORMATION EN
SÉCURITÉ ADAPTÉE
À VOS BESOINS** ET
BOOSTER DURABLEMENT
VOS PERFORMANCES
PROFESSIONNELLES



DONNONS UN NOUVEL ÉLAN À VOTRE CARRIÈRE

L'Institut de Formation Actor (IFA)
est un organisme de formation et un
acteur reconnu du développement des
compétences en sécurité



FORMATIONS EN **SÉCURITÉ INCENDIE**



FORMATIONS EN **PRÉVENTION ET SÉCURITÉ**



FORMATIONS EN **SECOURISME**



RECYCLAGE ET REMISE À NIVEAU

Depuis sa création, l'IFA s'engage à offrir des formations
de haute qualité, qualifiantes, certifiantes et adaptées
aux exigences des professionnels de la sécurité privée.

UNE OFFRE GLOBALE DE FORMATIONS EN SÉCURITÉ À DESTINATION DES PROFESSIONNELS ET DES DEMANDEURS D'EMPLOI

DES FORMATIONS QUALifiantES

L'IFA propose des formations certifiantes et reconnues, conçues pour répondre aux besoins du marché de la sécurité privée et de la prévention des risques.

Nos parcours de formation permettent aux apprenants d'acquérir les compétences essentielles et les certifications obligatoires pour exercer dans le secteur de la sécurité.

UN ENGAGEMENT DE QUALITÉ ET DE RECONNAISSANCE

L'IFA garantit des formations conformes aux exigences réglementaires et aux standards du secteur de la sécurité privée.

Certifié QUALIOPi pour les actions de formation et les bilans de compétences, notre centre dispose également d'agrément officiels attestant de la reconnaissance de ses formations.

DES CENTRES DE FORMATIONS MODERNES ET ACCUEILLANTS

Dotés d'**équipements pédagogiques de pointe**, nos centres disposent de salles de formation spacieuses, ergonomiques et adaptées aux besoins spécifiques des professionnels du secteur. Nos infrastructures incluent des **espaces immersifs**, permettant la **mise en situation réelle** grâce à des technologies innovantes, ainsi que des **zones de simulation pour reproduire les conditions de terrain**.

L'IFA, membre de l'**UFACS** (Union Française des Acteurs de Compétence en Sécurité), s'engage activement dans l'amélioration continue du secteur de la formation en sécurité privée. Agréé par l'**ADEF Branche Prévention Sécurité**, le **CNAPS**, **BSPP** et l'**INRS**, l'IFA répond aux plus hauts standards de qualité et de professionnalisme, garantissant à ses stagiaires des formations reconnues et adaptées aux exigences du secteur.



La certification qualité a été délivrée à l'Institut de Formation Actor au titre de la catégorie ACTION DE FORMATION

UNE PÉDAGOGIE INNOVANTE ET IMMERSIVE

L'IFA place l'innovation pédagogique au cœur de ses formations en intégrant des technologies de réalité augmentée et de simulation immersive. Grâce à ces outils de pointe, les apprenants sont plongés dans des environnements réalistes qui reproduisent les situations auxquelles ils seront confrontés dans leur métier.

Nos formations s'appuient sur :

- **La réalité augmentée** pour superposer des informations en temps réel sur des équipements ou des environnements, facilitant l'apprentissage des gestes techniques et la prise de décision rapide.
- **Des simulateurs interactifs** permettant de s'exercer dans des conditions quasi réelles, sans risques, pour perfectionner les réflexes en situation critique (gestion de conflits, interventions en milieu sensible, évacuations d'urgence, etc.).
- **Des modules de formation gamifiés**, favorisant une approche dynamique et engageante, où les apprenants doivent résoudre des scénarios réalistes et réagir à des événements simulés.
- **Un plateau technique** reproduisant un véritable poste de sécurité incendie et de malveillance, comprenant des installations de sécurité de dernière génération.

Nos chiffres clés
2024

625

Stagiaires formés

100 %

Taux de réussite moyen
toutes formations
confondues

67

Cessions de formation

91 %

de nos stagiaires
évaluent la qualité de
nos formations comme
« Très bien »

« La formation de remise à niveau pour les Chefs de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne de Niveau 3 de l'IFA a été extrêmement enrichissante. Les formateurs étaient très professionnels et ont su rendre la théorie accessible avec des exemples pratiques. J'ai renforcé mes compétences en sécurité incendie et en assistance à personne, ce qui me permet aujourd'hui de mieux gérer les situations complexes sur le terrain. Une formation que je recommande vivement ! »

Rodiego, 43 ans



TFP APS	6
MAC APS 27 HEURES	8
MAC APS AVEC SECOURISME 34 HEURES	9
SST	10
MAC SST	12
SSIAP 1 INITIAL	14
SSIAP 2 INITIAL	16
SSIAP 3 INITIAL	18
SSIAP 1 RECYCLAGE	20
SSIAP 2 RECYCLAGE	22
SSIAP 3 RECYCLAGE	24
SSIAP 1 REMISE À NIVEAU	26
SSIAP 2 REMISE À NIVEAU	28
SSIAP 3 REMISE À NIVEAU	30
SSIAP 1 MODULE COMPLÉMENTAIRE	32
SSIAP 2 MODULE COMPLÉMENTAIRE	33
SSIAP 3 MODULE COMPLÉMENTAIRE PRV2 / AP2	34
SSIAP 3 MODULE COMPLÉMENTAIRE DUT	35
FORMATION AUX RISQUES ÉLECTRIQUES BO / HO	36
FORMATION AUX RISQUES ÉLECTRIQUES BS / BE	38
FORMATION MANIPULATION DES MOYENS DE PREMIERS SECOURS	40
FORMATION ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION ET SERVICE LOCAL DE SÉCURITÉ	41
FORMATION GESTION DES CONFLITS	42
FORMATION PRÉVENTION DES RISQUES TERRORISTES	44
FORMATION GESTES DE SECOURS D'URGENCE EN SITUATION DÉGRADÉE	45
FORMATION PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE INDUSTRIES BÂTIMENTS COMMERCE	47
MAC PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE INDUSTRIES BÂTIMENTS COMMERCE	49

TFP APS

MÉTIER VISÉ : **AGENT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ**



OBJECTIF

La formation TFP APS permet de satisfaire à la condition d'aptitude professionnelle requise pour demander une carte professionnelle, en vue d'exercer la profession d'agent privé de sécurité, surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité.



182 heures - 26 jours



Centres IFA ou délocalisable sur demande



Tous publics



Eligible CPF



Délais d'accès : 20 jours



Effectif de la formation
4 minimum, 12 maximum



Formation accessible aux personnes handicapées

PRÉ REQUIS

- Pour l'obtention du justificatif d'aptitude professionnelle, les organismes de formation s'assurent que les stagiaires disposent d'une connaissance de la langue française caractérisée par la compréhension du langage nécessaire à l'exercice d'une activité privée de sécurité, ainsi que par la capacité à effectuer un compte rendu, par oral et par écrit. Leur niveau est celui défini par le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues, tel qu'adopté par le comité des ministres du Conseil de l'Europe dans sa recommandation CM/ Rec (2008) du 2 juillet 2008.
- Posséder une autorisation préalable ou provisoire délivrée par le CNAPS ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité.

PROGRAMME DE LA FORMATION

SOCLE DE BASE : 41 HEURES

UV 1. Module Secourisme (14 heures) : Gestion des premiers secours

UV 2. Module Environnement juridique (17 heures) : Environnement juridique de la sécurité privée, Connaître les principes de la République Française

UV 3. Module Gestion des conflits (5 heures) : Gestion des risques et des situations conflictuelles

UV 4. Module Stratégique (5 heures) : Transmission des consignes et informations

SPÉCIALITÉ : 134 HEURES

- Complément module Environnement juridique (5 heures)

- Complément module Gestion des conflits (9 heures)

- Complément module Stratégique (2 heures)

UV 5. Module Prévention des risques d'incendie (7 heures)

UV 6. Module Professionnel (7 heures)

UV 7. Module Sensibilisation aux risques terroristes (13 heures)

UV 8. Module Professionnel (45 heures)

UV 9. Module Palpation de sécurité et inspection des bagages (7 heures)

UV 10. Module Surveillance par moyens électroniques de sécurité (7 heures)

UV 11. Module Gestion des risques (11 heures)

UV 12. Module Événementiel spécifique (7 heures)

UV 13. Module Gestion des situations conflictuelles dégradées (7 heures)

UV 14. Module Industriel spécifique (7 heures)

TFP APS

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposés, exercices d'application, Appui sur un livret A.P.S et S.S.T,
- Moyens techniques : PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia, Matériel de secourisme conforme à la réglementation, Matériel de simulation : Armes de catégorie A, B et D factices, Trousse de secours pour blessure par balle, moyen de communication, etc
- Moyens humains : Formateur : expérience professionnelle de plus de 2 ans dans les métiers de la sécurité, et titulaire de l'ensemble des diplômes réglementaire.

VALIDATION DE LA FORMATION

- **Épreuves théoriques**
 - Une évaluation des connaissances théoriques (QCU 99 questions)
- **Épreuves pratiques**
 - Une épreuve de gestion de PC avec incident (tirage au sort parmi les cas proposés)
 - Une épreuve de missions statique (contrôle d'accès) ou de mission dynamique (ronde de surveillance) (tirage au sort parmi les cas proposés) (Le jury étant divisible, les deux épreuves peuvent se dérouler simultanément) Durées :
 - Épreuve de gestion de PC : 15 minutes
 - Épreuve statique ou dynamique : maximum 20 minutes

Le candidat sera certifié s'il obtient une moyenne de 12 sur 20 à chaque QCU et s'il est évalué apte à l'issue de l'épreuve pratique. Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve. Lors de la 1ère présentation à l'examen, en cas d'ajournement à une ou aux deux épreuves, le candidat dispose d'un an à compter de cette date pour valider l'ensemble des épreuves.

Après cette période, le candidat perd le bénéfice des épreuves acquises et doit suivre une nouvelle formation sécurité complète avant d'être représenté à un nouvel examen

Maintien et actualisation des compétences tous les cinq ans.



Formation accessible aux personnes handicapées, sous réserve de la capacité à effectuer les gestes techniques. Une référente handicap est disponible au centre pour vous accueillir et recueillir vos besoins spécifiques.

CONTACT PÉDAGOGIQUE ET HANDICAP

Aurélien Cheval

01 41 22 99 87

gestion@institutformation-actor.com

CNAPS : FOR-092-2125-02-20-20260755548 / **ADEF** : 9220112702

MAC APS

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES : **AGENT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ**

OBJECTIF

Permettre de demander le renouvellement de votre carte professionnelle dématérialisée. Cette demande doit intervenir au moins trois mois avant l'expiration de votre titre.



27 heures – 4 jours



Centres IFA ou délocalisable sur demande



Tous publics



Délais d'accès : 20 jours



Effectif de la formation
4 minimum, 12 maximum



Formation accessible aux personnes handicapées

PRÉ REQUIS

- Le stage est précédé d'une évaluation pédagogique individualisée portant sur les connaissances du stagiaire (dix questions à réponse courte).
- Carte professionnelle : Surveillance humaine ou par des systèmes électroniques de sécurité ou de gardiennage en cours de validité ou posséder une autorisation préalable ou provisoire délivrée par le CNAPS
- Carte de Sauveteur Secouriste du Travail

OBLIGATIONS

Les personnels des services de prévention et de sécurité sont soumis, tous les cinq ans, à l'obligation de renouveler leur carte professionnelle, qui sorbonne au suivi d'une formation continue
Code de la sécurité intérieure Livre VI : R. 612-17 et R. 622-15

INFORMATIONS

Le stage s'effectue dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle
La personne titulaire d'une formation sauveteur secouriste du travail (SST) valide au moment du stage est dispensée, à sa demande, du suivi du module « gestes élémentaires de premiers secours ».

PROGRAMME DE LA FORMATION CONFORME À L'ARRÊTÉ DU 5 JANVIER 2023 RELATIF À LA FORMATION CONTINUE DES AGENTS PRIVÉS DE SÉCURITÉ

MODULE 1. Cadre juridique d'intervention de l'agent privé de sécurité

MODULE 2. Compétences opérationnelles générales

MODULE 3. Compétences opérationnelles spécifiques : prévention des risques terroristes

MODULE 4. Cadre juridique - Principes de la République

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposés, exercices d'application, Appui sur un livret A.P.S et S.S.T,
- Moyens techniques : PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia. – Matériel de secourisme conforme à la réglementation, Matériel de simulation : Armes de catégorie A, B et D factices, Trousse de secours pour blessure par balle, moyen de communication, etc
- Moyens humains : Formateur : expérience professionnelle de plus de 2 ans dans les métiers de la sécurité, et titulaire de l'ensemble des diplômes réglementaire.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances théoriques (QCU 30 questions) et exercices pratiques des stagiaires sont réalisés au minimum une fois en fin de formation. La présence à l'ensemble des séquences programmées, Attestation délivrée par le centre de formation.

CNAPS : FOR-092-2125-02-20-20260755548 / ADEF : 9220112702

MAC APS AVEC SECOURISME

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES
COMPÉTENCES : **AGENT DE PRÉVENTION
ET DE SÉCURITÉ**

OBJECTIF

Permettre de demander le renouvellement de votre carte professionnelle dématérialisée. Cette demande doit intervenir au moins trois mois avant l'expiration de votre titre.

PRÉ REQUIS

- Le stage est précédé d'une évaluation pédagogique individualisée portant sur les connaissances du stagiaire (dix questions à réponse courte).
- Carte professionnelle : Surveillance humaine ou par des systèmes électroniques de sécurité ou de gardiennage en cours de validité ou posséder une autorisation préalable ou provisoire délivrée par le CNAPS
- Carte de Sauveteur Secouriste du Travail

OBLIGATIONS

Les personnels des services de prévention et de sécurité sont soumis, tous les cinq ans, à l'obligation de renouveler leur carte professionnelle, qui sorbonne au suivi d'une formation continue
Code de la sécurité intérieure Livre VI : R. 612-17 et R. 622-15

INFORMATIONS

Le stage s'effectue dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle
La personne titulaire d'une formation sauveteur secouriste du travail (SST) valide au moment du stage est dispensée, à sa demande, du suivi du module « gestes élémentaires de premiers secours ».

PROGRAMME DE LA FORMATION CONFORME À L'ARRÊTÉ DU 5 JANVIER 2023 RELATIF À LA FORMATION CONTINUE DES AGENTS PRIVÉS DE SÉCURITÉ

MODULE 1. Gestes élémentaires de premiers secours

MODULE 2. Cadre juridique d'intervention de l'agent privé de sécurité

MODULE 3. Compétences opérationnelles générales

MODULE 4. Compétences opérationnelles spécifiques : prévention des risques terroristes

MODULE 5. Cadre juridique - Principes de la République

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposés, exercices d'application, Appui sur un livret A.P.S et S.S.T,
- Moyens techniques : PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia. – Matériel de secourisme conforme à la réglementation, Matériel de simulation : Armes de catégorie A, B et D factices, Trousse de secours pour blessure par balle, moyen de communication, etc
- Moyens humains : Formateur : expérience professionnelle de plus de 2 ans dans les métiers de la sécurité, et titulaire de l'ensemble des diplômes réglementaire.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances théoriques (QCU 30 questions) et exercices pratiques des stagiaires sont réalisés au minimum une fois en fin de formation. La présence à l'ensemble des séquences programmées, Attestation délivrée par le centre de formation.

CNAPS : FOR-092-2125-02-20-20260755548 / **ADEF :** 9220112702



34 heures - 5 jours



Centres IFA ou délocalisable sur demande



Tous publics



Délais d'accès : 20 jours



Effectif de la formation
4 minimum, 10 maximum



Formation accessible aux personnes handicapées



FORMATION SST

FONCTION VISÉE : **SAUVETEUR SECOURISTE
DU TRAVAIL**

OBJECTIF

Mettre en application, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques, ses compétences en matière de prévention, au profit de la santé et de la sécurité au travail. A l'issue de la formation, le participant sera en capacité d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail, d'adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur son lieu de travail et de contribuer à la mise en œuvre.

PROGRAMME DE LA FORMATION

DOMAINE DE COMPÉTENCES 1. Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail

1. Être capable de situer le cadre juridique de son intervention
2. Être capable de réaliser une protection adaptée
3. Être capable d'examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
4. Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
5. Être capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée : Protéger / Examiner / Faire Alerter ou Alerter / Secourir
 - La victime saigne abondamment.
 - La victime s'étouffe.
 - La victime se plaint d'un malaise.
 - La victime se plaint de brûlures.
 - La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements.
 - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.
 - La victime ne répond pas mais elle respire.
 - La victime ne répond pas et ne respire pas.

DOMAINE DE COMPÉTENCES 2. Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

6. Être capable de situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
7. Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
8. Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

En cours de formation, des évaluations formatives permettront d'évaluer la progression des stagiaires.

En vue de l'obtention du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, 2 épreuves certificatives sont proposées, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Cette évaluation ne doit pas dépasser 2 heures.

Le certificat est obtenu dès lors que l'ensemble des 8 compétences sont acquises

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposés, exercices d'application, échanges Appui sur un livret S.S.T,
- Moyens techniques : PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia. – Matériel et mannequins de secourisme -
- Moyens humains : Formateur qualifié et expérimenté, Moniteur de SST



14 heures - 2 jours



Centres IFA ou délocalisable sur demande



Tous publics



Délais d'accès : 20 jours



Effectif de la formation
4 minimum, 10 maximum



Formation accessible aux
personnes handicapées



FORMATION SST

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances théoriques (questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité S.S.T, et ses compétences en matière de prévention) et exercices pratiques (mise en situation d'accident simulée), des stagiaires sont réalisés au minimum une fois en fin de formation.

Epreuves certificatives N° 1 Compétences évaluées 2, 3, 4 et 5 Lors d'une mise en situation d'accident du travail simulée, le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée

Epreuves certificatives N° 2 Compétences 1, 6, 7, et 8. A l'issue de la mise en situation, lors d'un échange avec le formateur (en plénière ou en individuel), le candidat devra répondre à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention

OBLIGATIONS

Le Code du travail (articles R241-39, L241-10 et D711-12) rend obligatoire la présence d'un membre du personnel ayant reçu l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence, dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux et sur chaque chantier occupant 20 personnes au moins pendant plus de 15 jours où sont effectués des travaux dangereux. Il vaut mieux disposer de plusieurs sauveteurs secouristes du travail, surtout dans les lieux où les risques d'accident sont les plus élevés et les plus graves.

Maintien et actualisation des compétences tous les deux ans.



Formation accessible aux personnes handicapées, sous réserve de la capacité à effectuer les gestes techniques. Une référente handicap est disponible au centre pour vous accueillir et recueillir vos besoins spécifiques.

CONTACT PÉDAGOGIQUE ET HANDICAP

Aurélien Cheval

01 41 22 99 87

gestion@institutformation-acteur.com



Habilitation INRS

Numéro d'agrément SST : H35821/2020/SST-1/O/12

MAC SST

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES : SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

OBJECTIF

Les sessions de maintien et d'actualisation des compétences ont pour objectif de maintenir le SST en capacité d'intervenir efficacement dans une situation d'accident. La périodicité des sessions de maintien et d'actualisation des compétences est fixée à 24 mois



7 heures - 1 jour



Centres IFA ou délocalisable sur demande



Tous publics



Délais d'accès : 20 jours



Effectif de la formation
4 minimum, 10 maximum



Formation accessible aux personnes handicapées

PRÉ REQUIS

Être titulaire du certificat de S.S.T

PROGRAMME DE LA FORMATION

DOMAINE DE COMPÉTENCES 1. Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail

1. Être capable de situer le cadre juridique de son intervention
2. Être capable de réaliser une protection adaptée
3. Être capable d'examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
4. Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
5. Être capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée : Protéger / Examiner / Faire Alerter ou Alerter / Secourir
 - La victime saigne abondamment.
 - La victime s'étouffe.
 - La victime se plaint d'un malaise.
 - La victime se plaint de brûlures.
 - La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements.
 - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.
 - La victime ne répond pas mais elle respire.
 - La victime ne répond pas et ne respire pas.

DOMAINE DE COMPÉTENCES 2. Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

6. Être capable de situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
7. Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
8. Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

Compte tenu de la durée des sessions de maintien et d'actualisation des compétences (MAC), bien que les compétences du SST soient de nouveau validées lors de ces journées, nous proposons une forme simplifiée de l'épreuve certificative. La certification dans le cadre d'une session de maintien et d'actualisation des compétences du SST se déroule sur 2 épreuves à partir d'une seule et même situation de travail ayant généré un accident, définie par le formateur.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposés, exercices d'application, échanges Appui sur un livret S.S.T,
- Moyens techniques : PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia. – Matériel et mannequins de secourisme -
- Moyens humains : Formateur qualifié et expérimenté, Moniteur de SST

MAC SST

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances théoriques (questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité S.S.T, et ses compétences en matière de prévention) et exercices pratiques (mise en situation d'accident simulée), des stagiaires sont réalisés au minimum une fois en fin de formation.

La 1ère épreuve certificative est définie comme suit :

Cette épreuve est effectuée à partir d'une situation d'accident simulée, tirée au sort, parmi des situations ayant entraîné un accident, préparées par le formateur.

Pour permettre une adaptation du temps d'évaluation à la durée de la formation (7h00) seuls les indicateurs incontournables des compétences C3, C4 et C5 sont repris de la grille d'évaluation du SST.

Il n'est pas demandé au stagiaire de réaliser la totalité de l'action, mais bien de démontrer qu'il a les compétences pour réaliser la conduite à tenir.

La 2ème épreuve certificative est définie comme suit :

Le formateur évaluera le stagiaire sur la même situation d'accident du travail simulé qui aura servi à évaluer ce dernier sur la 1ère épreuve. Pour cela, il questionnera à l'issue de la 1ère épreuve le stagiaire, au travers de questions courtes et simples permettant d'évaluer les compétences retenues dans la grille présentée ci-après.

Seuls les indicateurs incontournables des compétences C6 et C8 ont été retenus. Pour la compétence C7, 2 items doivent être évalués.

L'épreuve certificative 2 peut être réalisée sous différents formats : - entretien direct (individuel) avec le formateur, - en plénière.

OBLIGATIONS

Le Code du travail (articles R241-39, L241-10 et D711-12) rend obligatoire la présence d'un membre du personnel ayant reçu l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence, dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux et sur chaque chantier occupant 20 personnes au moins pendant plus de 15 jours où sont effectués des travaux dangereux. Il vaut mieux disposer de plusieurs sauveteurs secouristes du travail, surtout dans les lieux où les risques d'accident sont les plus élevés et les plus graves.

Maintien et actualisation des compétences tous les deux ans.



Formation accessible aux personnes handicapées, sous réserve de la capacité à effectuer les gestes techniques. Une référente handicap est disponible au centre pour vous accueillir et recueillir vos besoins spécifiques.

CONTACT PÉDAGOGIQUE ET HANDICAP

Aurélien Cheval

01 41 22 99 87

gestion@institutformation-actor.com



Habilitation INRS

Numéro d'agrément SST : H35821/2020/SST-1/O/12



SSIAP 1 INITIAL

MÉTIER VISÉ : **AGENT DE SÉCURITÉ INCENDIE
ET D'ASSISTANCE À PERSONNE DE NIVEAU 1**

OBJECTIF

Acquérir les aptitudes et compétences requises pour exercer la fonction d'agent de sécurité incendie et d'assistance à personne.



75 heures - 11 jours



Centres IFA ou délocalisable sur demande



Tous publics



Eligible CPF



Délais d'accès : 20 jours



Effectif de la formation
4 minimum, 12 maximum



Formation accessible aux
personnes handicapées

PRÉ REQUIS

- Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : PSC1, sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité ;
- Satisfaire à une évaluation, réalisée par le centre de formation, de la capacité du candidat à rendre compte sur la main courante des anomalies constatées lors d'une ronde et à alerter les secours ;
- Être apte physiquement, cette aptitude étant attestée par un certificat médical datant de moins de trois mois.

PROGRAMME DE LA FORMATION CONFORME À L'ARRÊTÉ DU 02/05/2005 MODIFIÉ

PARTIE 1. Le feu et ses conséquences

- le feu
- comportement au feu

PARTIE 2. Sécurité incendie

- principes de classement des établissements
- fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
- desserte des bâtiments
- cloisonnement d'isolation des risques
- évacuation du public et des occupants
- désenfumage
- éclairage de sécurité
- présentation des différents moyens de secours

PARTIE 3. Installations techniques

- installations électriques
- ascenseurs et nacelles
- installations fixes d'extinction automatique
- colonnes sèches et humides
- système de sécurité incendie

PARTIE 4. Rôles et missions des agents de sécurité incendie

- le service de sécurité
- présentation des consignes de sécurité et main courante
- poste de sécurité
- rondes de sécurité et surveillance des travaux
- mise en œuvre des moyens d'extinction
- appel et réception des services publics de secours
- sensibilisation des occupants

PARTIE 5. Concrétisation des acquis

- visites applicatives
- mises en situation d'intervention



SSIAP 1 INITIAL

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposés, exercices d'application, échanges et visites commentées. Appui sur un livret S.S.I.A.P,
- Moyens techniques : PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia. Système de sécurité incendie de catégorie A, extincteurs, robinet d'incendie armé, générateurs de fumée, moyens de communication radio,
- Moyens humains : Formateur qualifié, spécialiste incendie de formation initiale ou via son expérience professionnelle, et titulaire du diplôme a minima S.S.I.A.P 2.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances théoriques (QCM 30 questions) et exercices pratiques des stagiaires sont réalisés (ronde de sécurité) au minimum une fois en fin de formation et lors de l'examen final.

Maintien et actualisation des compétences tous les deux ans.



Formation accessible aux personnes handicapées, sous réserve de la capacité à effectuer les gestes techniques. Une référente handicap est disponible au centre pour vous accueillir et recueillir vos besoins spécifiques.

CONTACT PÉDAGOGIQUE ET HANDICAP

Aurélien Cheval

01 41 22 99 87

gestion@institutformation-actor.com

Agrément SSIAP : 0037 Préfecture de Nanterre



SSIAP 2 INITIAL

MÉTIER VISÉ : **CHEF D'ÉQUIPE DE SÉCURITÉ
INCENDIE ET ASSISTANCE À PERSONNES DE
NIVEAU 2**

OBJECTIF

Acquérir les aptitudes et compétences requises pour exercer la fonction de chef d'équipe de sécurité incendie et d'assistance à personne.



77 heures - 11 jours



Centres IFA ou délocalisable sur demande



Tous publics



Eligible CPF



Délais d'accès : 20 jours



Effectif de la formation
4 minimum, 12 maximum



Formation accessible aux
personnes handicapées

PRÉ REQUIS

- Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : PSC1, sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité ;
- Être titulaire de la qualification S.S.I.A.P 1 ; avoir exercé l'emploi d'agent de service de sécurité incendie pendant 1 607 heures durant les vingt-quatre derniers mois.

Cette disposition doit être attestée soit par l'employeur, soit par la présentation du contrat de travail

- Être apte physiquement, cette aptitude étant attestée par un certificat médical datant de moins de trois mois

PROGRAMME DE LA FORMATION CONFORME À L'ARRÊTÉ DU 02/05/2005 MODIFIÉ

PARTIE 1. Rôles et missions du chef d'équipe

- gestion de l'équipe de sécurité
- management de l'équipe de sécurité
- organisation d'une séance de formation
- gestion des conflits
- évaluation de l'équipe
- information de la hiérarchie
- application des consignes de sécurité
- gestion des incidents techniques
- délivrance du permis feu

PARTIE 2. Manipulation des systèmes de sécurité incendie

- système de détection incendie
- système de mise en sécurité
- installations fixes d'extinction automatique

PARTIE 3. Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie

- réglementation du Code du travail
- commissions de sécurité et commission d'accessibilité

PARTIE 4. Chef du poste central de sécurité en situation de crise

- gestion du poste central de sécurité
- conseil technique aux services de secours



SSIAP 2 INITIAL

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposés, exercices d'application, échanges. Appui sur un livret S.S.I.A.P,
- Moyens techniques : PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia. Système de sécurité incendie de catégorie A, extincteurs, robinet d'incendie armé, générateurs de fumée, moyens de communication radio,
- Moyens humains : Formateur qualifié, spécialiste incendie de formation initiale ou via son expérience professionnelle, et titulaire du diplôme a minima S.S.I.A.P 3.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances théoriques (QCM 40 questions) et exercices pratiques des stagiaires sont réalisés (animation d'une séquence pédagogique et exercice de gestion du PC en situation de crise) au minimum une fois en fin de formation et lors de l'examen final.

Maintien et actualisation des compétences tous les deux ans.



Formation accessible aux personnes handicapées, sous réserve de la capacité à effectuer les gestes techniques. Une référente handicap est disponible au centre pour vous accueillir et recueillir vos besoins spécifiques.

CONTACT PÉDAGOGIQUE ET HANDICAP

Aurélien Cheval

01 41 22 99 87

gestion@institutformation-actor.com

Agrément SSIAP : 0037 Préfecture de Nanterre



SSIAP 3 INITIAL

MÉTIER VISÉ : **CHEF DE SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNE DE
NIVEAU 3**

OBJECTIF

Acquérir les aptitudes et compétences requises pour exercer la fonction de chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personne.



223 heures - 32 jours



Centres IFA ou délocalisable sur demande



Tous publics



Eligible CPF



Délais d'accès : 20 jours



Effectif de la formation
4 minimum, 10 maximum



Formation accessible aux
personnes handicapées

PRÉ REQUIS

- Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : PSC1, sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité ;
- Disposer d'un diplôme de niveau 4 minimum, qui peut être obtenu par la validation des acquis de l'expérience ;
- Être titulaire du diplôme de SSIAP 2 ou d'ERP 2 ou d'IGH 2 délivré avant le 31 décembre 2005 et justifier de trois ans d'expérience de la fonction. Cette expérience professionnelle doit être attestée soit par l'employeur, soit par la présentation du contrat de travail.

PROGRAMME DE LA FORMATION CONFORME À L'ARRÊTÉ DU 02/05/2005 MODIFIÉ

PARTIE 1. Le feu et ses conséquences

- Le feu
- comportement au feu
- mise en œuvre des moyens d'extinction

PARTIE 2. La sécurité incendie et les bâtiments

- matériaux de construction
- études de plans
- outils d'analyse

PARTIE 3. La réglementation incendie

- organisation générale de la réglementation
- classement des bâtiments
- dispositions constructives et techniques
- moyens de secours
- visites
- notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées

PARTIE 4. Gestion des risques

- analyse des risques
- réalisation des travaux de sécurité
- documents administratifs

PARTIE 5. Conseil au chef d'établissement

- Information de la hiérarchie
- Veille réglementaire

PARTIE 6. Correspondant des commissions de sécurité

- Les commissions de sécurité

PARTIE 7. Le management de l'équipe de sécurité

- organiser le service
- exercer la fonction d'encadrement
- notions de droit du travail
- notions de droit civil et pénal

PARTIE 8. Le budget du service de sécurité

- suivi budgétaire du service
- fonction achat
- fonction maintenance



SSIAP 3 INITIAL

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposés, exercices d'application, échanges et visites commentées. Appui sur un livret S.S.I.A.P,
- Moyens techniques : PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia.
- Moyens humains : Formateur qualifié, spécialiste incendie de formation initiale ou via son expérience professionnelle, et titulaire du diplôme a minima S.S.I.A.P 3.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances théoriques (QCM 40 questions) et exercices pratiques des stagiaires sont réalisés (Rédaction d'une notice technique de sécurité, à partir de plans portant sur un groupement d'établissement non isolés de 1^{re} catégorie ou 2^e catégorie et épreuve oral) au minimum une fois en fin de formation et lors de l'examen final.

Maintien et actualisation des compétences tous les deux ans.



Formation accessible aux personnes handicapées, sous réserve de la capacité à effectuer les gestes techniques. Une référente handicap est disponible au centre pour vous accueillir et recueillir vos besoins spécifiques.

CONTACT PÉDAGOGIQUE ET HANDICAP

Aurélien Cheval

01 41 22 99 87

gestion@institutformation-actor.com

Agrément SSIAP : 0037 Préfecture de Nanterre



SSIAP 1 RECYCLAGE

RECYCLAGE : AGENT DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNE DE NIVEAU 1

OBJECTIF

Maintenir l'aptitude et les compétences requises pour exercer la fonction d'agent de sécurité incendie et d'assistance à personne.



14 heures - 2 jours



Centres IFA ou délocalisable sur demande



Tous publics



Eligible CPF



Délais d'accès : 20 jours



Effectif de la formation
4 minimum, 15 maximum



Formation accessible aux
personnes handicapées

PRÉ REQUIS

- Titulaire du diplôme S.S.I.A.P 1 ou d'une équivalence ou des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3.
- Détenir une qualification de secourisme en cours de validité

OBLIGATIONS

Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage. Ces recyclages doivent avoir lieu au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance du diplôme S.S.I.A.P et doivent justifier d'au moins 1 607 heures d'activité d'agent de sécurité, durant les trente-six derniers mois.

PROGRAMME DE LA FORMATION CONFORME À L'ARRÊTÉ DU 02/05/2005 MODIFIÉ

PARTIE 1. Prévention

- évolution de la réglementation en matière de prévention
- évolution de la réglementation (nouveaux textes, ...)
- accessibilité du public

PARTIE 2. Moyens de secours

- évolution de la réglementation en matière de moyens de secours
- agents extincteurs
- SSI
- moyens d'extinction

PARTIE 3. Installations techniques

- Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie
- Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité
 - > L'action face à différents contextes : Fumées, incendie / Évacuation des occupants et prise en charge d'une victime / Méthode d'extinction d'un début d'incendie / Protection individuelle / Levée de doute, etc.
 - > L'utilisation des moyens de communication mobiles

SSIAP 1 RECYCLAGE

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposés, exercices d'application, Appui sur un livret S.S.I.A.P,
- Moyens techniques : PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia, Système de sécurité incendie de catégorie A, extincteurs, robinet d'incendie armé, générateurs de fumée, moyens de communication radio,
- Moyens humains : Formateur qualifié, spécialiste incendie de formation initiale ou via son expérience professionnelle, et titulaire du diplôme a minima S.S.I.A.P 2.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances théoriques (QCM 30 questions) et exercices pratiques des stagiaires sont réalisés (ronde de sécurité) au minimum une fois en fin de formation. La présence à l'ensemble des séquences programmées, Dans le cas de défaillance notoire, le centre de formation pourra proposer une remise à niveau. Attestation délivrée par le centre de formation. Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas sera transmise à l'employeur.



Formation accessible aux personnes handicapées, sous réserve de la capacité à effectuer les gestes techniques. Une référente handicap est disponible au centre pour vous accueillir et recueillir vos besoins spécifiques.

CONTACT PÉDAGOGIQUE ET HANDICAP

Aurélien Cheval

01 41 22 99 87

gestion@institutformation-actor.com

Agrément SSIAP : 0037 Préfecture de Nanterre



SSIAP 2 RECYCLAGE

RECYCLAGE : **CHEF D'ÉQUIPE DE SÉCURITÉ
INCENDIE ET ASSISTANCE À PERSONNES DE
NIVEAU 2**

OBJECTIF

Maintenir l'aptitude et les compétences requises pour exercer la fonction d'agent de sécurité incendie et d'assistance à personne.

PRÉ REQUIS

- Être titulaire du diplôme S.S.I.A.P 2 ou d'une équivalence ou des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3.
- Détenir une qualification de secourisme en cours de validité

OBLIGATIONS

Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage. Ces recyclages doivent avoir lieu au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance du diplôme S.S.I.A.P et doivent justifier d'au moins 1 607 heures d'activité de chef d'équipe, durant les trente-six derniers mois

PROGRAMME DE LA FORMATION CONFORME À L'ARRÊTÉ DU 02/05/2005 MODIFIÉ

PARTIE 1. Prévention

- évolution de la réglementation en matière de prévention
- évolution de la réglementation (nouveaux textes, ...)
- accessibilité du public

PARTIE 2. Moyens de secours

- évolution de la réglementation en matière de moyens de secours
- agents extincteurs
- SSI
- moyens d'extinction

PARTIE 3. Gestion du PC Sécurité

- Gestion du PC en situation de crise
 - > Gestion d'une alarme, d'une alerte et réception des secours.
 - > Gestion d'une évacuation,
 - > Compte-rendu à la hiérarchie

PARTIE 4. Organisation d'une séance de formation

- Formation des agents de l'équipe
 - > Les méthodes pédagogiques :
 - > Pratique de l'animation.
 - > Déroulement chronologique d'une séance.

PARTIE 5. Management de l'équipe de sécurité

- Organisation, fonctionnement et gestion de conflits de l'équipe de sécurité
 - > Organiser l'accueil d'un nouvel agent
 - > Motiver son équipe et organiser des exercices quotidiens
 - > Gérer les conflits
 - > Gestion des documents administratifs



14 heures - 2 jours



Centres IFA ou délocalisable sur demande



Tous publics



Eligible CPF



Délais d'accès : 20 jours



Effectif de la formation
4 minimum, 15 maximum



Formation accessible aux
personnes handicapées

SSIAP 2 RECYCLAGE

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposés, exercices d'application, échanges et visites commentées. Appui sur un livret S.S.I.A.P,
- Moyens techniques : PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia.
- Moyens humains : Formateur qualifié, spécialiste incendie de formation initiale ou via son expérience professionnelle, et titulaire du diplôme a minima S.S.I.A.P 3.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances théoriques (QCM 30 questions) et exercices pratiques des stagiaires sont réalisés (pédagogie et gestion du P.C.S.I) au minimum une fois en fin de formation. La présence à l'ensemble des séquences programmées, Dans le cas de défaillance notoire, le centre de formation pourra proposer une remise à niveau. Attestation délivrée par le centre de formation. Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas sera transmise à l'employeur.



Formation accessible aux personnes handicapées, sous réserve de la capacité à effectuer les gestes techniques. Une référente handicap est disponible au centre pour vous accueillir et recueillir vos besoins spécifiques.

CONTACT PÉDAGOGIQUE ET HANDICAP

Aurélien Cheval

01 41 22 99 87

gestion@institutformation-actor.com

Agrément SSIAP : 0037 Préfecture de Nanterre



SSIAP 3 RECYCLAGE

RECYCLAGE : CHEF DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNE DE NIVEAU 3

OBJECTIF

Maintenir l'aptitude et les compétences requises pour exercer la fonction de chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personne.

PRÉ REQUIS

- Être titulaire du diplôme S.S.I.A.P 3 ou d'une équivalence ou des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3.
- Détenir une qualification de secourisme en cours de validité

OBLIGATIONS

Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage. Ces recyclages doivent avoir lieu au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance du diplôme S.S.I.A.P et doivent justifier d'au moins 1 607 heures d'activité de chef d'équipe, durant les trente-six derniers mois.

PROGRAMME DE LA FORMATION CONFORME À L'ARRÊTÉ DU 02/05/2005 MODIFIÉ

PARTIE 1. Réglementation

- Evolution des textes réglementaires

> Règlement de sécurité dans les ERP : Dispositions générales, dispositions particulières et spéciales / Règlement de sécurité dans les IGH / Rappel des textes sur les moyens de secours / Rappel sur le code du travail / Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP / Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

PARTIE 2. Notions de droits civil et pénal

- Les Codes Civil et Pénal : La délégation de pouvoir et la délégation de signature / La responsabilité civile et responsabilité pénale / Le délit de mise en danger de la vie d'autrui

PARTIE 3. Fonction maintenance

- Les contrats de maintenance des installations de sécurité

> Contextes d'obligations réglementaires

> Aspects juridiques : Les contrats avec obligation de moyens / Les contrats avec obligation de résultat

> Différents types de contrats : Le contrat de types «prédictifs» / Le contrat de types «préventifs» / Le contrat de types «correctifs» ou «curatifs»

> Normalisation

PARTIE 4. Étude de cas

- Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant

> Les règlements de sécurité

> Plans

PARTIE 5. Accessibilité des personnes handicapées

- Mise en application des obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public au sens de la loi du 11 janvier 2005 et ses décrets et arrêtés d'application

> Les dispositions réglementaires : Les commissions accessibilité / Les exigences réglementaires générales / Les exigences dimensionnelles et qualitatives / Autorisation de travaux (composition du dossier, réunion de chantier) / Visite, réception par commission d'accessibilité



21 heures - 3 jours



Centres IFA ou délocalisable sur demande



Tous publics



Eligible CPF



Délais d'accès : 20 jours



Effectif de la formation
4 minimum, 15 maximum



Formation accessible aux
personnes handicapées

SSIAP 3 RECYCLAGE

PARTIE 6. Analyse des risques

- Identifier les situations de risques de déclenchements d'incendies et d'accidents corporels
- Assurer le suivi et le bon achèvement des travaux > Evaluation du maintien du niveau de sécurité (protection des personnes et des biens) / Le document unique : évaluation des risques professionnels pour la sécurité des travailleurs (rappel) / Le plan de prévention (rappel) / Evaluation des risques de travaux par points chauds (rappel)

PARTIE 7. Moyens de secours

- Evolution des textes réglementaires
- > Moyens d'extinction incendie (internes et externes, entretien et vérifications)
- > Moyens d'alerte des secours
- > Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours
- > Connaître et savoir exploiter un S.S.I

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposés, exercices d'application, échanges et visites commentées. Appui sur un livret S.S.I.A.P,
- Moyens techniques : PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia.
- Moyens humains : Formateur qualifié, spécialiste incendie de formation initiale ou via son expérience professionnelle, et titulaire du diplôme a minima S.S.I.A.P 3.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances théoriques (QCM 30 questions) et exercices pratiques des stagiaires sont réalisés (pédagogie et gestion du P.C.S.I) au minimum une fois en fin de formation. La présence à l'ensemble des séquences programmées, Dans le cas de défaillance notoire, le centre de formation pourra proposer une remise à niveau. Attestation délivrée par le centre de formation. Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas sera transmise à l'employeur.



Formation accessible aux personnes handicapées, sous réserve de la capacité à effectuer les gestes techniques. Une référente handicap est disponible au centre pour vous accueillir et recueillir vos besoins spécifiques.

CONTACT PÉDAGOGIQUE ET HANDICAP

Aurélien Cheval

01 41 22 99 87

gestion@institutformation-actor.com

Agrément SSIAP : 0037 Préfecture de Nanterre



REMISE À NIVEAU

SSIAP 1

REMISE À NIVEAUX

FORMATION DE MISE À NIVEAU : **AGENT DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNE DE NIVEAU 1**

OBJECTIF

Recouvrir l'aptitude et les compétences requises pour exercer la fonction d'agent de sécurité incendie et d'assistance à personne.



21 heures - 3 jours



Centres IFA ou délocalisable sur demande



Tous publics



Eligible CPF



Délais d'accès : 20 jours



Effectif de la formation
4 minimum, 15 maximum



Formation accessible aux personnes handicapées

PRÉ REQUIS

- Être titulaire du diplôme S.S.I.A.P 1 ou d'une équivalence ou des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3.
- Détenir une qualification de secourisme en cours de validité,
- Certificat médical de moins de 3 mois pour le personnel n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie

OBLIGATIONS

Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage. Ces recyclages doivent avoir lieu au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance du diplôme S.S.I.A.P et doivent justifier d'au moins 1 607 heures d'activité d'agent de sécurité, durant les trente-six derniers mois.

Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1 607 heures d'activité d'agent de sécurité durant les trente-six derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.

PROGRAMME DE LA FORMATION CONFORME À L'ARRÊTÉ DU 02/05/2005 MODIFIÉ

PARTIE 1. Fondamentaux de sécurité incendie

- Rappels sur les fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie au regard du règlement de sécurité incendie
- Fondamentaux de sécurité : Evacuation des occupants / Accessibilité et mise en service des moyens de secours / Principes généraux (déclinaison du règlement) de sécurité

PARTIE 2. Prévention

- Evolution de la réglementation en matière de prévention : Evolution de la réglementation (nouveaux textes, ...) / Accessibilité du public

PARTIE 3. Moyens de secours

- Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours : Agents extincteurs + SSI / Moyens d'extinction

PARTIE 4. Mises en situation d'intervention

- Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie
- Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité
 - > L'action face à différents contextes : Fumées, incendie / Evacuation des occupants et prise en charge d'une victime / Méthode d'extinction d'un début d'incendie / Protection individuelle / Levée de doute, etc.
 - > L'utilisation des moyens de communication mobiles



SSIAP 1 REMISE À NIVEAUX

PARTIE 5. Exploitation du PC sécurité

- Fonctionnement d'un poste de sécurité
- Appel, accueil et guidage des secours public
 - > Différents matériels du poste de sécurité (Documents, plans, U.A.E, G.T.C, ...)
 - > Réception des appels d'alerte interne
 - > Accueil des secours
 - > Information de la hiérarchie

PARTIE 6. Rondes de sécurité et surveillance de travaux

- Conduite d'une ronde de sécurité
 - > Objectif de la ronde
 - > Modalités de réalisation
 - > Contrôle des rondes et renseignement de la main courante
 - > Utilisation des moyens de communication mobiles
 - > Mesures adaptées de protection des travaux
 - > Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours
 - > Connaître et savoir exploiter un S.S.I

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposés, exercices d'application, Appui sur un livret S.S.I.A.P,
- Moyens techniques : PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia. Système de sécurité incendie de catégorie A, extincteurs, robinet d'incendie armé, générateurs de fumée, moyens de communication radio,
- Moyens humains : Formateur qualifié, spécialiste incendie de formation initiale ou via son expérience professionnelle, et titulaire du diplôme a minima S.S.I.A.P 2.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances théoriques (QCM 30 questions) et exercices pratiques des stagiaires sont réalisés (ronde de sécurité) au minimum une fois en fin de formation. La présence à l'ensemble des séquences programmées. Attestation délivrée par le centre de formation. Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas sera transmise à l'employeur.



Formation accessible aux personnes handicapées, sous réserve de la capacité à effectuer les gestes techniques. Une référente handicap est disponible au centre pour vous accueillir et recueillir vos besoins spécifiques.

CONTACT PÉDAGOGIQUE ET HANDICAP

Aurélien Cheval

01 41 22 99 87

gestion@institutformation-actor.com

Agrément SSIAP : 0037 Préfecture de Nanterre



REMISE À NIVEAU

SSIAP 2

REMISE À NIVEAUX

FORMATION DE MISE À NIVEAU : **CHEF D'ÉQUIPE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET ASSISTANCE À PERSONNES DE NIVEAU 2**

OBJECTIF

Recouvrir l'aptitude et les compétences requises pour exercer la fonction de chef d'équipe de sécurité incendie et d'assistance à personne.



21 heures - 3 jours



Centres IFA ou délocalisable sur demande



Tous publics



Eligible CPF



Délais d'accès : 20 jours



Effectif de la formation
4 minimum, 15 maximum



Formation accessible aux personnes handicapées

PRÉ REQUIS

- Être titulaire du diplôme S.S.I.A.P 2 ou d'une équivalence ou des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3.
- Détenir une qualification de secourisme en cours de validité,
- Certificat médical de moins de 3 mois pour le personnel n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie

OBLIGATIONS

Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage. Ces recyclages doivent avoir lieu au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance du diplôme S.S.I.A.P et doivent justifier d'au moins 1 607 heures d'activité de chef d'équipe, durant les trente-six derniers mois.

Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1 607 heures d'activité de chef d'équipe durant les trente-six derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.

PROGRAMME DE LA FORMATION CONFORME À L'ARRÊTÉ DU 02/05/2005 MODIFIÉ

PARTIE 1. Fondamentaux de sécurité incendie

- Rappels sur les fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie au regard du règlement de sécurité incendie
- Fondamentaux de sécurité : Evacuation des occupants / Accessibilité et mise en service des moyens de secours / Principes généraux (déclinaison du règlement) de sécurité

PARTIE 2. Mises en situation d'intervention

- Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie
- Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité
 - > L'action face à différents contextes : Fumées, incendie / Evacuation des occupants et prise en charge d'une victime / Méthode d'extinction d'un début d'incendie / Protection individuelle / Levée de doute, etc.
 - > L'utilisation des moyens de communication mobiles

PARTIE 3. Prévention

- Evolution de la réglementation en matière de prévention : Evolution de la réglementation (nouveaux textes, ...) / Accessibilité du public

PARTIE 4. Moyens de secours

- Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours : Agents extincteurs + SSI / Moyens d'extinction



SSIAP 2 REMISE À NIVEAUX

PARTIE 5. Gestion du PC sécurité

- Gestion du PC en situation de crise
 - > Gestion d'une alarme
 - > Alerte des sapeurs-pompiers et réception des secours (ERP/IGH)
 - > Gestion d'une évacuation
 - > Compte-rendu à la hiérarchie

PARTIE 6. Organisation d'une séance de formation

- Formation des agents de l'équipe
 - > Les méthodes pédagogiques : Pratique de l'animation / Déroulement chronologique d'une séance

PARTIE 7. L'équipe de sécurité incendie

- Organisation, fonctionnement et gestion de conflits de l'équipe de sécurité : Organiser l'accueil d'un nouvel agent / Motiver son équipe et organiser des exercices quotidiens / Gérer les conflits / Gestion des documents administratifs

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposés, exercices d'application, Appui sur un livret S.S.I.A.P,
- Moyens techniques : PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia. Système de sécurité incendie de catégorie A, extincteurs, robinet d'incendie armé, générateurs de fumée, moyens de communication radio,
- Moyens humains : Formateur qualifié, spécialiste incendie de formation initiale ou via son expérience professionnelle, et titulaire du diplôme a minima S.S.I.A.P 3.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances théoriques (QCM 30 questions) et exercices pratiques des stagiaires sont réalisés (ronde de sécurité) au minimum une fois en fin de formation. La présence à l'ensemble des séquences programmées. Attestation délivrée par le centre de formation. Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas sera transmise à l'employeur.



Formation accessible aux personnes handicapées, sous réserve de la capacité à effectuer les gestes techniques. Une référente handicap est disponible au centre pour vous accueillir et recueillir vos besoins spécifiques.

CONTACT PÉDAGOGIQUE ET HANDICAP

Aurélien Cheval

01 41 22 99 87

gestion@institutformation-actor.com

Agrément SSIAP : 0037 Préfecture de Nanterre



REMISE À NIVEAU



35 heures – 5 jours



Centres IFA ou délocalisable sur demande



Tous publics



Eligible CPF



Délais d'accès : 20 jours



Effectif de la formation
4 minimum, 15 maximum



Formation accessible aux
personnes handicapées

SSIAP 3

REMISE À NIVEAUX

FORMATION DE MISE À NIVEAU : **CHEF SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNE DE NIVEAU 3**

OBJECTIF

Recouvrir l'aptitudes et les compétences requises pour exercer la fonction de chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personne.

PRÉ REQUIS

- Être titulaire du diplômes S.S.I.A.P 3 ou d'une équivalence ou des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3.
- Détenir une qualification de secourisme en cours de validité,
- Certificat médical de moins de 3 mois pour le personnel n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie

OBLIGATIONS

Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage. Ces recyclages doivent avoir lieu au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance du diplôme S.S.I.A.P et doivent justifier d'au moins 1 607 heures d'activité de chef de service, durant les trente-six derniers mois

Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1 607 heures d'activité de chef d'équipe durant les trente-six derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.

PROGRAMME DE LA FORMATION CONFORME À L'ARRÊTÉ DU 02/05/2005 MODIFIÉ

PARTIE 1. Documents administratifs

- Connaître et mettre à jour les documents administratif

PARTIE 2. Commissions de sécurité

- Rappels sur la composition, le rôle des commissions de sécurité

PARTIE 3. Réglementation

- Evolution des textes réglementaires

PARTIE 4. Notions de droits civil et pénal

- Les Codes Civil et Pénal

PARTIE 5. Fonction maintenance

- Les contrats de maintenance des installations de sécurité
- Contextes d'obligations réglementaires
- Aspects juridiques :
- Différents types de contrats :
- Normalisation



SSIAP 3 REMISE À NIVEAUX

PARTIE 6. Etude de cas

- Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant

PARTIE 7. Accessibilité des personnes handicapées

- Mise en application des obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public au sens de la loi du 11 janvier 2005 et ses décrets et arrêtés d'application
- Les dispositions réglementaires

PARTIE 8. Analyse des risques

- Identifier les situations de risques de déclenchements d'incendies et d'accidents corporels
- Assurer le suivi et le bon achèvement des travaux

PARTIE 9. Moyens de secours

- Evolution des textes réglementaires

PARTIE 10. Organisation d'un service de sécurité incendie

- Gestion du personnel et des moyens du service

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposés, exercices d'application, Appui sur un livret S.S.I.A.P,
- Moyens techniques : PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia. Système de sécurité incendie de catégorie A, extincteurs, robinet d'incendie armé, générateurs de fumée, moyens de communication radio,
- Moyens humains : Formateur qualifié, spécialiste incendie de formation initiale ou via son expérience professionnelle, et titulaire du diplôme a minima S.S.I.A.P 3.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances théoriques (QCM 30 questions) et exercices pratiques des stagiaires sont réalisés (ronde de sécurité) au minimum une fois en fin de formation. La présence à l'ensemble des séquences programmées. Attestation délivrée par le centre de formation. Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas sera transmise à l'employeur.



Formation accessible aux personnes handicapées, sous réserve de la capacité à effectuer les gestes techniques. Une référente handicap est disponible au centre pour vous accueillir et recueillir vos besoins spécifiques.

CONTACT PÉDAGOGIQUE ET HANDICAP

Aurélien Cheval

01 41 22 99 87

gestion@institutformation-actor.com

Agrément SSIAP : 0037 Préfecture de Nanterre



SSIAP 1

MODULE COMPLÉMENTAIRE

FORMATION MODULE COMPLÉMENTAIRE :
**AGENT DE SÉCURITÉ INCENDIE ET
D'ASSISTANCE À PERSONNE DE NIVEAU 1**

OBJECTIF

Ce module vise à donner aux candidats, disposant d'une compétence évaluée conformément au référentiel de formation des sapeurs-pompiers, les connaissances complémentaires nécessaires à la tenue de l'emploi d'agent S.S.I.A.P. Module complémentaire permettant l'obtention du diplôme S.S.I.A.P. 1 par équivalence.

PRÉ REQUIS

Ces dispositions concernent les hommes du rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale et des titulaires du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers.

PROGRAMME DE LA FORMATION

PARTIE 1. Sécurité incendie

- Connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH

PARTIE 2. Installations techniques

- Connaître les installations techniques sur lesquelles l'agent est susceptible d'intervenir ;
- Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie

PARTIE 3. Rôle et missions des agents de sécurité incendie

- Connaître les limites de son action

PARTIE 4. Concrétisation des acquis

- Visites applicatives

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposés, exercices d'application, Appui sur un livret S.S.I.A.P.
- Moyens techniques : PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia. - Système de sécurité incendie de catégorie A, extincteurs, robinet d'incendie armé, générateurs de fumée, moyens de communication radio,
- Moyens humains : Formateur qualifié, spécialiste incendie de formation initiale ou via son expérience professionnelle, et titulaire du diplôme a minima S.S.I.A.P 2.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances théoriques (QCM 30 questions) et exercices pratiques des stagiaires sont réalisés (ronde de sécurité) au minimum une fois en fin de formation. La présence à l'ensemble des séquences programmées, permettra l'obtention du diplôme S.S.I.A.P. 1 par équivalence.

Agrément SSIAP : 0037 Préfecture de Nanterre



43,3 heures - 6,5 jours



Centres IFA ou délocalisable sur demande



Tous publics



Eligible CPF



Délais d'accès : 20 jours



Effectif de la formation
4 minimum, 15 maximum



Formation accessible aux personnes handicapées



SSIAP 2

MODULE COMPLÉMENTAIRE

FORMATION MODULE COMPLÉMENTAIRE :
CHEF D'ÉQUIPE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNE DE NIVEAU 2

OBJECTIF

Ces dispositions concernent les sous-officiers des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale et des titulaires du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers

PRÉ REQUIS

être ou avoir été, pendant un an, au minimum sous-officier des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air, des marins-pompier de la marine nationale et titulaire du PRV 1 ou de l'AP 1 ou du certificat de prévention délivré par le ministère de l'intérieur.

PROGRAMME DE LA FORMATION

PARTIE 1. Manipulation des systèmes de sécurité incendie

- Connaître les tableaux de signalisation sur lesquels le chef d'équipe est susceptible d'intervenir, identifier et interpréter les différents signaux

PARTIE 2. Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie

- Connaître les dispositions applicables en hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie

PARTIE 3. Chef du poste central de sécurité en situation de crise

- Connaître les procédures et les consignes
- Gérer les intervenants
- Prendre les décisions adaptées
- Connaître et mettre en actions les moyens visant à faciliter l'action des sapeurs-pompier

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposés, exercices d'application, Appui sur un livret S.S.I.A.P.
- Moyens techniques : PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia. - Système de sécurité incendie de catégorie A, extincteurs, robinet d'incendie armé, générateurs de fumée, moyens de communication radio,
- Moyens humains : Formateur qualifié, spécialiste incendie de formation initiale ou via son expérience professionnelle, et titulaire du diplôme a minima S.S.I.A.P 3.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances théoriques (QCM 30 questions) et exercices pratiques des stagiaires sont réalisés (pédagogie et gestion du P.C.S.I) au minimum une fois en fin de formation. La présence à l'ensemble des séquences programmées, Attestation délivrée par le centre de formation. Module complémentaire permettant l'obtention du diplôme S.S.I.A.P. 2 par équivalence

Agrément SSIAP : 0037 Préfecture de Nanterre



28 heures - 4 jours



Centres IFA ou délocalisable sur demande



Tous publics



Eligible CPF



Délais d'accès : 20 jours



Effectif de la formation
4 minimum, 15 maximum



Formation accessible aux personnes handicapées



SSIAP 3

MODULE COMPLÉMENTAIRE PRV2 / AP2

FORMATION MODULE COMPLÉMENTAIRE :
**CHEF SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET
D'ASSISTANCE À PERSONNE DE NIVEAU 3**



34 heures – 5 jours



Centres IFA ou délocalisable sur demande



Tous publics



Eligible CPF



Délais d'accès : 20 jours



Effectif de la formation
4 minimum, 15 maximum



Formation accessible aux personnes handicapées

OBJECTIF

Ces dispositions concernent les personnes titulaires du PRV 2 ou du Brevet de Prévention ou de l'attestation du ministre de l'intérieur, permettant l'obtention du diplôme S.S.I.A.P. 3 par équivalence.

PRÉ REQUIS

Titulaires du PRV 2, du Brevet de Prévention, de l'AP2 (attestation de prévention de niveau 2) ou de l'attestation du ministre en charge de la sécurité civile

PROGRAMME DE LA FORMATION

PARTIE 1. La sécurité incendie et les bâtiments

- Trame d'analyse d'un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement de l'existant

PARTIE 2. Gestion des risques

- Réalisation des travaux de sécurité
- Documents administratifs

PARTIE 3. Management de l'équipe de sécurité

- Le code du travail applicable aux salariés
- Notion en droit civil et droit pénal

PARTIE 4. Le budget du service de sécurité

- La réalisation des budgets
- La fonction achat
- Gérer les contrats de maintenance des installations de sécurité

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposés, exercices d'application, Appui sur un livret S.S.I.A.P.
- Moyens techniques : PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia. - Système de sécurité incendie de catégorie A, extincteurs, robinet d'incendie armé, générateurs de fumée, moyens de communication radio,
- Moyens humains : Formateur qualifié, spécialiste incendie de formation initiale ou via son expérience professionnelle, et titulaire du diplôme a minima S.S.I.A.P 3.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances théoriques (QCM 30 questions) et exercices pratiques des stagiaires sont réalisés au minimum une fois en fin de formation. La présence à l'ensemble des séquences programmées. Attestation délivrée par le centre de formation. Module complémentaire permettant l'obtention du diplôme S.S.I.A.P. 3 par équivalence.

Agrément SSIAP : 0037 Préfecture de Nanterre



SSIAP 3

MODULE COMPLÉMENTAIRE DUT

FORMATION MODULE COMPLÉMENTAIRE :
**CHEF SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET
D'ASSISTANCE À PERSONNE DE NIVEAU 3**



24 heures – 3,5 jours



Centres IFA ou délocalisable sur demande



Tous publics



Eligible CPF



Délais d'accès : 20 jours



Effectif de la formation
4 minimum, 15 maximum



Formation accessible aux
personnes handicapées

OBJECTIF

Ces dispositions concernent les personnes titulaires du DUT « hygiène et sécurité environnement : option protection des populations-sécurité civile permettant l'obtention du diplôme S.S.I.A.P. 3 par équivalence.

PRÉ REQUIS

Titulaires du DUT « hygiène et sécurité environnement : option protection des populations-sécurité civile »

PROGRAMME DE LA FORMATION

PARTIE 1. Le feu et ses conséquences

- Mise en œuvre des moyens d'extinction

PARTIE 2. Management de l'équipe de sécurité

- Organiser le service
- Notions de droits civil et pénal

PARTIE 3. Le budget du service de sécurité

- La réalisation des budgets
- La fonction achat
- Gérer les contrats de maintenance des installations de sécurité

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposés, exercices d'application, Appui sur un livret S.S.I.A.P,
- Moyens techniques : PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia. - Système de sécurité incendie de catégorie A, extincteurs, robinet d'incendie armé, générateurs de fumée, moyens de communication radio,
- Moyens humains : Formateur qualifié, spécialiste incendie de formation initiale ou via son expérience professionnelle, et titulaire du diplôme a minima S.S.I.A.P 3.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances théoriques (QCM 30 questions) et exercices pratiques des stagiaires sont réalisés au minimum une fois en fin de formation. La présence à l'ensemble des séquences programmées. Attestation délivrée par le centre de formation. Module complémentaire permettant l'obtention du diplôme S.S.I.A.P. 3 par équivalence.

Agrément SSIAP : 0037 Préfecture de Nanterre

RISQUES ÉLECTRIQUES HABILITATION H0 / B0

OBJECTIF

Acquérir les aptitudes et compétences requises pour accéder sans surveillance aux locaux et emplacements d'accès réservé aux électriciens et d'exercer son métier en toute sécurité.

OBLIGATIONS

NFC 18-510 : L'EMPLOYEUR est tenu de former ses salariés à la prévention du risque électrique pour les activités professionnelles où ce risque est présent.

PROGRAMME DE LA FORMATION - TRONC COMMUN N°1

PARTIE 1. Notion sur l'électricité

- Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc

PARTIE 2. Les effets du courant électrique

- Énoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).

PARTIE 3. Les domaines de tensions

- Donner les noms et les limites des différents domaines de tensions
- Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
- Identifier les limites et les zones d'environnement.

PARTIE 4. Les habilitations électriques

- Décrire le principe d'une habilitation.
- Donner la définition des symboles d'habilitation.
- Lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation.

PARTIE 5. Prévention des risques

- Lister les prescriptions associées aux zones de travail
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- Reconnaître la zone de travail ainsi que les signalisations et repérages associés.
- Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
- S'assurer de la bonne mise en œuvre de son matériel et de ses outils.

PARTIE 6. Conduite à tenir

- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique conformément à l'Article 13.
- Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique

PARTIE 7. Mise en pratique

- Identification des risques électriques à l'intérieur d'une armoire, d'un local ou en champ libre
- Comportement adapté
- Maîtrise de la manipulation de matériel et outillage
- Compte rendu auprès du chargé de chantier



7 heures - 1 jour



Centres IFA ou délocalisable sur demande



Tous publics



Délais d'accès : 20 jours



Effectif de la formation
4 minimum, 15 maximum



Formation accessible aux
personnes handicapées



RISQUES ÉLECTRIQUES

HABILITATION H0 / B0

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Exposés, exercices d'application, échanges Appui sur un livret de formation,
- Moyens techniques : PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia. Matériels électriques de formation (gants isolent, VAT, cadenas, armoire élec, perche, tabouret isolent, etc.).
- Moyens humains : Formateur qualifié, spécialiste en prévention des risques électrique.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances théoriques (QCM 10 questions) et une épreuve pratique de savoir-faire sont réalisées une fois en fin de formation. Attestation délivrée par le centre de formation.

OBLIGATIONS

A l'issue de cette formation, l'EMPLOYEUR doit délivrer une HABILITATION à chacune des personnes placées sous son autorité, lorsqu'elles réalisent des OPERATIONS d'ORDRE ELECTRIQUE ou NON ELECTRIQUE nécessitant une HABILITATION.

L'HABILITATION doit être examinée au moins une fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire en fonction des modifications du contexte de travail de l'intéressé

Article R4544-10 du code du travail : Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.

L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3.

L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué.

Un recyclage est à dispenser selon une périodicité à définir par l'EMPLOYEUR en fonction des OPERATIONS effectuées. La périodicité recommandée est de 3 ans.



RISQUES ÉLECTRIQUES HABILITATION BS-BE MANOEUVRE

OBJECTIF

Personnel d'exploitation ou d'entretien « non électricien » appelé à effectuer des opérations simples, interventions de remplacement de raccordement et/ou des manœuvres sur des ouvrages électriques. Il a reçu préalablement une formation en électricité adaptée aux opérations qui lui sont confiées.

OBLIGATIONS

NFC 18-510 : L'EMPLOYEUR est tenu de former ses salariés à la prévention du risque électrique pour les activités professionnelles où ce risque est présent.

Article R4544-9 du code du travail : Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

PROGRAMME DE LA FORMATION

PARTIE 1. Tronc commun 1

- Les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu,
- Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
- Les différents DOMAINES DE TENSION.
- Reconnaître l'appartenance des matériels à leur DOMAINE DE TENSION.
- Identifier les limites et les ZONES D'ENVIRONNEMENT.
- Le principe d'une HABILITATION.
- Définition des symboles d'HABILITATION.
- Les prescriptions associées aux ZONES DE TRAVAIL.
- Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- La ZONE DE TRAVAIL ainsi que les signalisations et repérages associés.
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'ENVIRONNEMENT.
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13.
- La conduite à tenir en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique conformément à l'Article 13.
- Les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique.

PARTIE 2. Module Manœuvres en basse tension (BE Manoeuvre)

- Les MATÉRIELS électriques des DOMAINES DE TENSION BT et TBT dans leur environnement.
- Les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- Les limites de l'HABILITATION BE Manoeuvre (Autorisation et interdictions, etc.).
- Les informations et documents à échanger ou à transmettre au CHARGE D'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE ou au CHARGE DE CONSIGNATION.
- Les INSTRUCTIONS DE SÉCURITÉ spécifiques aux MANŒUVRES.



14 heures - 2 jours



Centres IFA ou délocalisable sur demande



Tous publics



Délais d'accès : 20 jours



Effectif de la formation
4 minimum, 15 maximum



Formation accessible aux
personnes handicapées

RISQUES ÉLECTRIQUES

HABILITATION BS-BE

MANOEUVRE

PARTIE 3. Module Intervention BT de remplacement et raccordement (BS)

- Les limites de l'HABILITATION BS (Autorisation et interdictions, etc.).
- Les informations à échanger ou transmettre au CHARGE D'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE.
- Les fonctions des MATÉRIELS électriques des DOMAINES DE TENSION BT et TBT.
- Les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- Les séquences de la mise en sécurité d'un circuit.
- Les mesures de prévention à observer lors d'une INTERVENTION BT.
- Lister et connaître le contenu des documents applicables dans le cadre des INTERVENTIONS BT ÉLÉMENTAIRES (AUTORISATION DE TRAVAIL, INSTRUCTION DE SÉCURITÉ, etc.).
- La procédure de remplacement.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Exposés, exercices d'application, échanges Appui sur un livret de formation,
- Moyens techniques : PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia. Matériels électriques de formation (gants isolent, VAT, cadenas, armoire élec, perche, tabouret isolent, etc.).
- Moyens humains : Formateur qualifié, spécialiste en prévention des risques électrique.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances théoriques (QCM 10 questions) et une épreuve pratique de savoir-faire sont réalisées une fois en fin de formation. Attestation délivrée par le centre de formation.

OBLIGATIONS

À l'issue de cette formation, l'EMPLOYEUR doit délivrer une HABILITATION à chacune des personnes placées sous son autorité, lorsqu'elles réalisent des OPERATIONS d'ORDRE ÉLECTRIQUE ou NON ÉLECTRIQUE nécessitant une HABILITATION. L'HABILITATION doit être examinée au moins une fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire en fonction des modifications du contexte de travail de l'intéressé.

Article R4544-10 du code du travail : Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.

L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3.

L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué.

Un recyclage est à dispenser selon une périodicité à définir par l'EMPLOYEUR en fonction des OPERATIONS effectuées. La périodicité recommandée est de 3 ans.



FORMATION MANIPULATION DES MOYENS DE PREMIERS SECOURS

OBJECTIF

Acquérir les aptitudes et compétences requises pour savoir intervenir sur un début d'incendie avec les moyens appropriés, sans prendre de risque pour soit ni pour les tiers.

OBLIGATIONS

Article R4227-39 du code du travail

La consigne doit prévoir des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels le personnel apprend à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques doivent avoir lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspecteur du travail.

« Article 223-7 du code pénal : Quiconque s'abstient volontairement de prendre ou de provoquer les mesures permettant, sans risque pour lui ou pour les tiers, de combattre un sinistre de nature à créer un danger pour la sécurité des personnes est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. »

PROGRAMME DE LA FORMATION

PARTIE 1. Le feu et ses conséquences

- le feu
- comportement au feu

PARTIE 2. Sécurité incendie

- Présentation des différents moyens de secours

PARTIE 3. Installations techniques

- Système de sécurité incendie

PARTIE 4. Rôles et missions

- Présentation des consignes de sécurité
- Mise en œuvre des moyens d'extinction
- Conduite à tenir face à un local enfumé sans mise en danger pour l'intervenant
- Appel et réception des services publics de secours
- Sensibilisation des occupants

PARTIE 5. Concrétisation des acquis

Mises en situation d'intervention : Exercices d'extinction sur feux virtuel de diverses classes au moyen d'extincteur adapté

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Exposés, exercices d'application, échanges PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia. Feu sur Système de réalité augmenté, extincteurs, générateurs de fumée, moyens de communication radio, Moyens humains - Formateur qualifié, spécialiste incendie de formation initiale ou via son expérience professionnelle, et titulaire du diplôme a minima S.S.I.A.P 3.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances théoriques (QCM 10 questions) Attestation délivrée par le centre de formation.



Réalité augmentée



3 heures - 0,5 jour



Centres IFA ou délocalisable sur demande



Tous publics



Délais d'accès : 20 jours



Effectif de la formation
4 minimum, 12 maximum



Formation accessible aux
personnes handicapées



FORMATION ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION ET SERVICE LOCAL DE SÉCURITÉ

OBJECTIF

Acquérir les aptitudes et compétences requises pour savoir intervenir sur un début d'incendie avec les moyens appropriés, sans prendre de risque pour soit ni pour les tiers.

OBLIGATIONS

Article R4227-39 du code du travail

La consigne doit prévoir des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels le personnel apprend à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques doivent avoir lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspecteur du travail.

« Article 223-7 du code pénal : Quiconque s'abstient volontairement de prendre ou de provoquer les mesures permettant, sans risque pour lui ou pour les tiers, de combattre un sinistre de nature à créer un danger pour la sécurité des personnes est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. »

PROGRAMME DE LA FORMATION

PARTIE 1. Le feu et ses conséquences

- le feu
- comportement au feu

PARTIE 2. Sécurité incendie

- Présentation des différents moyens de secours

PARTIE 3. Installations techniques

- Système de sécurité incendie

PARTIE 4. Rôles et missions des EPI / SLS

- Présentation des consignes de sécurité
- Mise en œuvre des moyens d'extinction
- Conduite à tenir face à un local enfumé sans mise en danger pour l'intervenant
- Appel et réception des services publics de secours
- Sensibilisation des occupants

PARTIE 5. Concrétisation des acquis

- Mises en situation d'intervention : Exercices d'évacuation et d'extinction sur feux virtuel de diverses classes au moyen d'extincteur adapté

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposés, exercices d'application, échanges
- Moyens techniques : PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia. Bac à feu écologique, extincteurs, générateurs de fumée, moyens de communication radio,
- Moyens humains : Formateur qualifié, spécialiste incendie de formation initiale ou via son expérience professionnelle, et titulaire du diplôme a minima S.S.I.A.P 3.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances théoriques (QCM 10 questions) Attestation délivrée par le centre de formation.



Réalité augmentée



3 heures - 0,5 jour



Centres IFA ou délocalisable sur demande



Tous publics



Délais d'accès : 20 jours



Effectif de la formation
4 minimum, 12 maximum



Formation accessible aux personnes handicapées

FORMATION GESTION DES CONFLITS

OBJECTIF

Acquérir un savoir-faire et un savoir être pour faire face aux situations professionnelles conflictuelles.
Être capable de mettre en place la formation « gestion des conflits » auprès des agents de sécurité ou autres publics.



14 heures - 2 jours



Centres IFA ou délocalisable sur demande



Tous publics



Délais d'accès : 20 jours



Effectif de la formation
4 minimum, 12 maximum



Formation accessible aux personnes handicapées

PROGRAMME DE LA FORMATION

PARTIE 1. Compréhension, prévention des situations et comportements agressifs. Différencier les concepts d'agressivité, de violence, d'incivilité.

- Analyser au mieux le contexte des situations vécues :
- Soit accueil client, gestion client mécontent, accueil difficile- (vendeur hôtesse de caisse, personnel des services après-vente, service commercial, phoning)
- Soit par la triangulaire patients, soignants, accompagnants, (cabinets médicaux, structure médico-sociale ou établissement de santé, accueil)
- Identifier les facteurs de déclenchement et les mécanismes de l'agressivité,
- Identifier ses propres modes réactionnels, manifestation physique, psychique.
- Savoir mettre en œuvre un comportement adapté permettant de désamorcer un conflit (repérage des causes et réponses appropriées)
- Savoir réunir les conditions d'accueil permettant de désamorcer des situations difficiles, « compliquées »
- Prévenir et gérer l'agressivité au téléphone (accueil téléphonique)

PARTIE 2. Gérer les situations difficiles et les phases aiguës des conflits connaître les techniques d'apaisement

- Adapter les comportements sur les retours d'expérience et situations rencontrées
- Gérer la phase aiguë d'un conflit
- Reconnaître et comprendre les comportements de certains malades accueillis
- Identifier les attitudes de prévention et/ou de diminution des troubles du comportement chez les patients atteints de démence
- Conduite à tenir face aux patients en crise
- Acquérir les techniques de gestion de son stress
- Travailler sur les attitudes corporelles favorisant une meilleure adaptation aux situations agressives.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposés, exercices d'application, échanges. Appui sur un livret,
- Moyens techniques : PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances théoriques et exercices pratiques (mise en situation), des stagiaires sont réalisés au minimum une fois en fin de formation.



FORMATION

« Tactiques de Sureté et d'Assistance – TSA »

(Gestion des conflits jusqu'aux situations dégradées)

OBJECTIF

Maîtriser les savoirs et les savoir-faire intégrés dans le programme de formation aux « Tactiques de Sureté et d'Assistance » afin d'obtenir la compétence d'agent en matière de gestion des conflits jusqu'aux situations dégradées.



7 heures - 1 jour



Centres IFA ou délocalisable sur demande



Tous publics



Délais d'accès : 20 jours



Effectif de la formation
4 minimum, 12 maximum



Formation accessible aux personnes handicapées

PROGRAMME DE LA FORMATION

PARTIE 1. Compréhension, prévention des situations et comportements agressifs. Différencier les concepts d'agressivité, de violence, d'incivilité.

- Définir une situation conflictuelle
- Prévenir une situation conflictuelle
- Réagir ou agir face à une situation conflictuelle

PARTIE 2. Gérer les situations difficiles et les phases aiguës des conflits connaître les techniques d'apaisement

- Définir une situation conflictuelle dégradée
- Prévenir une situation conflictuelle dégradée
- Réagir ou agir face à une situation conflictuelle dégradée (Techniques d'intervention)
- Porter assistance suite à une gestion de conflit dégradé
- Savoir justifier son acte suite à l'emploi de la force
- Gestion d'un conflit de nuit et utilisation d'effet lumineux

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Exposés, exercices d'application, échanges. Appui sur un livret,
Moyens techniques : PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia
Espace de travail sécurisé par des tapis de sol

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances théoriques et exercices pratiques (mise en situation), des stagiaires sont réalisés au minimum une fois en fin de formation.

FORMATION PRÉVENTION DES RISQUES TERRORISTES

OBJECTIF

Maîtriser les savoirs et les savoir-faire intégrés dans le programme de formation « Prévention des risques terroristes » afin d'obtenir la compétence de « citoyen sensibilisé, citoyen capable de ... ».

Permettre de faire évoluer les comportements individuels et collectifs dans le but de développer une culture de la sécurité et de la prévention face aux menaces terroristes.

La sensibilisation sert à rendre les stagiaires plus attentifs vis-à-vis de ces menaces. Elle peut changer des comportements mais ne doit pas être confondue avec la formation qui cherche à transférer du savoir-faire détaillé et nécessitera une durée supérieure, une formation continue et des recyclages.

PROGRAMME DE LA FORMATION

PARTIE 1. Définir les risques terroristes : Connaître son danger, sa menace

- Connaître les différentes menaces terroristes
- Connaître les niveaux de risque associés au terrorisme
- Connaître les différents matériels des terroristes

PARTIE 2. Prévention d'actes terroristes

- Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes
- Détecter et Prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes

PARTIE 3. Réagir face à une attaque

- Se protéger soi-même
- Protéger les autres
- Alerter les forces de l'ordre
- Faciliter l'intervention des forces de l'ordre
- Sécuriser une zone

PARTIE 4. Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger

Notions de secourisme «tactique» Secourir

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposés, exercices d'application, échanges Appui sur un livret,
- Moyens techniques : PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia. Matériel : AK47, Glock Arme blanche, matériel de secourisme tactique

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances théoriques et exercices pratiques (mise en situation), des stagiaires sont réalisés au minimum une fois en fin de formation.



7 heures - 1 jour



Centres IFA ou délocalisable sur demande



Tous publics



Délais d'accès : 20 jours



Effectif de la formation
4 minimum, 12 maximum



Formation accessible aux
personnes handicapées



FORMATION GESTES DE SECOURS D'URGENCE EN SITUATION DÉGRADÉE

OBJECTIF

Maîtriser les savoirs et les savoir-faire intégrés dans le programme de formation pour porter les gestes de premiers secours lors d'une situation dégradée, catastrophe naturel, tuerie de masse, etc.

PRÉ-REQUIS

S.S.T en cours de validité

PROGRAMME DE LA FORMATION

PARTIE 1. Les procédures décisionnelles de sûreté et de secours d'urgence

Secours d'urgence procédures et techniques GSU-SD

PARTIE 2. Les qualités d'un sauveteur

- Connaître les qualités d'un bon agent de sécurité dans l'exercice de sa mission
- Connaître les fondamentaux de la sûreté
- Le message d'alerte

PARTIE 3. Les procédures d'urgence en situation dégradée

- Les hémorragies et les plaies graves
- La perte de connaissance
- Les mises en posture

PARTIE 4. Les situations particulières

- Effet de souffle (blast).
- Écrasement de membre
- Multiples victimes
- Réaction de peur et d'anxiété du sauveteur, comportements inhabituels et situations particulière

PARTIE 5. La mise en pratique des procédures et techniques GSU-SD

- En mode faire à soi-même ou à autrui
- En mode faire faire (dictée)

PARTIE 6. La mise en pratique des évaluations

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposés, exercices d'application, échanges Appui sur un livret,
- Moyens techniques : PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia. Matériel : AK47, Glock Arme blanche, matériel de secourisme tactique

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances théoriques et exercices pratiques (mise en situation), des stagiaires sont réalisés au minimum une fois en fin de formation.



14 heures - 2 jours



Centres IFA ou délocalisable sur demande



Tous publics



Délais d'accès : 20 jours



Effectif de la formation
4 minimum, 10 maximum



Formation accessible aux
personnes handicapées

PRAP IBC

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE INDUSTRIES BÂTIMENTS COMMERCES



14 heures - 2 jours



Au poste de travail ou en intersession



Salarié



Délais d'accès : 20 jours



Effectif de la formation
4 minimum, 10 maximum



Formation accessible aux
personnes handicapées

OBJECTIF

Permettre aux salariés formés de devenir acteur de prévention de son entreprise ou de son établissement et d'être force de proposition en matière d'évaluation des risques professionnels dans sa structure (en relation avec le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels). Ils seront capables d'identifier les risques de leur métier, observer, décrire, analyser leur situation de travail et proposer des améliorations.

Les résultats de cette démarche participeront à la mise à jour du document d'évaluation des risques professionnels (document unique) et permettront de répondre réglementairement au Code du Travail (art L4121-1).

PRÉ-REQUIS

Aucun

PROGRAMME DE LA FORMATION

DOMAINE DE COMPÉTENCES 1. Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement

Comprendre l'intérêt de la prévention

- Repérer les différents enjeux pour l'entreprise ou l'établissement
- Comprendre l'intérêt de la démarche de prévention
- Situer les différents acteurs de la prévention et leurs rôles

Connaitre les risques de son métier

- Comprendre le mécanisme d'apparition du dommage
- Reconnaître les principaux risques de son métier et les effets induits
- Repérer, dans son métier, les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé

DOMAINE DE COMPÉTENCES 2. Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues

Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain

- Connaitre le fonctionnement du corps humain
- Repérer les limites du fonctionnement du corps humain
- Identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé

Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

- Observer et décrire son activité de travail en prenant en compte sa complexité
- Identifier et caractériser les risques potentiels liés à l'activité physique
- Analyser les différentes causes d'exposition à ces risques potentiels

DOMAINE DE COMPÉTENCES 3. Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa Prévention

Proposer des améliorations de sa situation de travail

- A partir des causes identifiées au cours de son analyse
- En agissant sur l'ensemble des déterminants de sa situation de travail

PRAP IBC

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE INDUSTRIES BÂTIMENTS COMMERCE

- En prenant en compte les principes généraux de prévention

Faire remonter l'information aux personnes concernées

- Identifier les personnes concernées
- Utiliser les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans l'entreprise ou l'établissement

Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

- Connaître et appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort à l'ensemble de ses situations de travail
- Connaître et utiliser les différents équipements mécaniques et aides à la manutention

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Utilisation du référentiel pédagogique INRS, Apport didactique, Travail de groupe et de sous-groupe, Etudes de cas filmés, Exposés, exercices d'application, échanges, Des documents supports seront mis à disposition des stagiaires pour la réalisation des travaux, et une fiche de proposition d'amélioration sera réalisée et remise à l'équipe du groupe de travail, Remise d'un support de cours à chaque apprenant
- Moyens techniques : PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia, Matériel anatomique, Matériel pédagogique spécifique servant aux exercices d'application pratique, Formateur qualifié P.R.A.P I.B.C

VALIDATION DE LA FORMATION

La présence du stagiaire sur l'intégralité de la formation est un point incontournable pour la validation de celle-ci. En vue de l'obtention du certificat d'Acteur PRAP IBC, 1 épreuve certificative est proposée qui portera sur les compétences 2, 3, 4 et 5 des domaines de compétence 1, 2 et 3, et se déroulera ainsi :

Le formateur fera un scénario d'une situation de travail présentant un ou des risque(s) que le stagiaire devra observer et analyser. Ce scénario s'accompagnera d'images ou d'une vidéo suffisamment représentative d'une situation de travail en lien avec son secteur d'activité professionnelle et permettant de répondre à l'ensemble des indicateurs.

Il sera remis aux stagiaires avec la grille vierge (IBC ou 2S selon le cas) au format A3. Ceux-ci disposeront de 40 minutes et réaliseront le travail individuellement. Les candidats en difficulté à l'écrit pourront réaliser l'épreuve oralement. Dans cette hypothèse, le formateur écrira en travers de la grille « réalisée à l'oral ».

Il évaluera les diverses prestations des stagiaires en s'appuyant sur le corrigé type du scénario proposé qu'il aura rédigé au préalable. Les participants conserveront le scénario ainsi que le corrigé.

- Remise d'un certificat Acteur PRAP d'une durée de validité de 2 ans

Maintien et actualisation des compétences tous les deux ans sur une durée de 07h00 (Document de Référence PRAP V9-01 2021)



Formation accessible aux personnes handicapées, sous réserve de la capacité à effectuer les gestes techniques. Une référente handicap est disponible au centre pour vous accueillir et recueillir vos besoins spécifiques.

CONTACT PÉDAGOGIQUE ET HANDICAP

Aurélien Cheval

01 41 22 99 87

gestion@institutformation-actor.com

Numéro d'agrément PRAP IBC : H35715/2025/Prap-IBC-1/O/12



MAC PRAP IBC PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE INDUSTRIES BÂTIMENTS COMMERCES

OBJECTIF

Permettre aux salariés formés de maintenir et actualiser leur compétence d'acteur P.R.A.P I.B.C dans l'entreprise ou leur établissement à savoir : identifier les risques de leur métier, observer, décrire, analyser leur situation de travail et proposer des améliorations. Les résultats de cette démarche participeront à la mise à jour du document d'évaluation des risques professionnels (document unique) et de répondre réglementairement au Code du Travail (art L4121-1).

PRÉ-REQUIS

Être titulaire du certificat acteur P.R.A.P option I.B.C

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Accueil
- Retour d'expérience et point sur les actions menées suite aux analyses des acteurs PRAP,
- Rappel de leur rôle dans la démarche de prévention de la structure
- Rappel M.A.D (Mécanisme d'Apparition du Dommage) et sur la méthode d'analyse de situation de travail
- Observation, analyse et proposition d'amélioration sur une situation vécue dans la structure
- Bilan, questions, suggestions

Maintien et actualisation des compétences d'Acteur en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

DOMAINE DE COMPÉTENCES 1. Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement

Comprendre l'intérêt de la prévention

- Repérer les différents enjeux pour l'entreprise ou l'établissement
- Comprendre l'intérêt de la démarche de prévention
- Situer les différents acteurs de la prévention et leurs rôles

Connaitre les risques de son métier

- Comprendre le mécanisme d'apparition du dommage
- Reconnaître les principaux risques de son métier et les effets induits
- Repérer, dans son métier, les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé

DOMAINE DE COMPÉTENCES 2. Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues

Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain

- Connaitre le fonctionnement du corps humain
- Repérer les limites du fonctionnement du corps humain
- Identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé

Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

- Observer et décrire son activité de travail en prenant en compte sa complexité
- Identifier et caractériser les risques potentiels liés à l'activité physique
- Analyser les différentes causes d'exposition à ces risques potentiels



7 heures - 1 jour



Au poste de travail ou en intersession



Salarié



Délais d'accès : 20 jours



Effectif de la formation
4 minimum, 10 maximum



Formation accessible aux
personnes handicapées



MAC PRAP IBC PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE INDUSTRIES BÂTIMENTS COMMERCES

- En prenant en compte les principes généraux de prévention

Faire remonter l'information aux personnes concernées

- Identifier les personnes concernées
- Utiliser les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans l'entreprise ou l'établissement

Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

- Connaître et appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort à l'ensemble de ses situations de travail
- Connaître et utiliser les différents équipements mécaniques et aides à la manutention

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Le formateur s'appuiera sur le retour d'expérience des participants afin de cadrer la formation en fonction des mises à jour à effectuer.
- Formation majoritairement pratique.
- Organisme de formation habilité PRAP IBC niveau 1 par le réseau prévention de l'Assurance Maladie-Risques professionnels/INRS disposant d'un formateur PRAP IBC certifié par l'INRS.

VALIDATION DE LA FORMATION

La présence du stagiaire sur l'intégralité de la formation est un point incontournable pour la validation de celle-ci. En vue de l'obtention du certificat d'Acteur PRAP IBC, 1 épreuve certificative est proposée qui portera sur les compétences 2, 3, 4 et 5 des domaines de compétence 1, 2 et 3, et se déroulera ainsi :

Le formateur fera un scénario d'une situation de travail présentant un ou des risque(s) que le stagiaire devra observer et analyser. Ce scénario s'accompagnera d'images ou d'une vidéo suffisamment représentative d'une situation de travail en lien avec son secteur d'activité professionnelle et permettant de répondre à l'ensemble des indicateurs.

Il sera remis aux stagiaires avec la grille vierge (IBC ou 2S selon le cas) au format A3. Ceux-ci disposeront de 40 minutes et réaliseront le travail individuellement. Les candidats en difficulté à l'écrit pourront réaliser l'épreuve oralement. Dans cette hypothèse, le formateur écrira en travers de la grille « réalisée à l'oral ».

Il évaluera les diverses prestations des stagiaires en s'appuyant sur le corrigé type du scénario proposé qu'il aura rédigé au préalable. Les participants conserveront le scénario ainsi que le corrigé.

Remise d'un certificat Acteur PRAP d'une durée de validité de 2 ans
table 24 mois.

Maintien et actualisation des compétences tous les deux ans sur une durée de 07h00 (Document de Référence PRAP V9-01 2021).



Formation accessible aux personnes handicapées, sous réserve de la capacité à effectuer les gestes techniques. Une référente handicap est disponible au centre pour vous accueillir et recueillir vos besoins spécifiques.

CONTACT PÉDAGOGIQUE ET HANDICAP

Aurélien Cheval

01 41 22 99 87

gestion@institutformation-actor.com

Numéro d'agrément PRAP IBC : H35715/2025/Prap-IBC-1/O/12



institutformation-actor.com

INSTITUT DE FORMATION ACTOR - IFA

62 bis avenue André Morizet 92100 Boulogne-Billancourt
01 41 22 99 87 - gestion@institutformation-actor.com

SIRET : 881 165 609 00010 / NAF 85.559 A / SASU au capital de 8 000€
881 165 609 R.C.S Nanterre / N°Act. 11922320792

CNAPS : FOR-092-2125-02-20-20260755548

CNAPS : AGD -092-2029-11-25-2024-03-23-541-IDF-0000003

ADEF : 9220112702

SSIAP : 0037 Préfecture de Nanterre

SST : H35821/2020/SST-1/O/12

PRAP IBC : H35715/2025/Prap-IBC-1/O/12

